

Dépenses de fonction

Titulaire d'un emploi supérieur :

LOUIS MORISSET
Président-directeur général

Année financière
2022-2023

Trimestre
Octobre à décembre

Description de la dépense	nombre de personnes	Date	Coût
<i>Aucun frais de fonction pour la période visée</i>			

Conformément à son décret de nomination, sur présentation de pièces justificatives, les frais de voyage et de séjour ainsi que les dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sont remboursés à Louis Morisset, selon les règles et barèmes de l'Autorité.